



Commune de
PERROY

Perroy, le 5 décembre 2024

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL DU 5 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 12/2024 portant sur l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2
- Entendu le rapport de la commission de gestion et finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- au vote à main levée, à l'unanimité des 28 Conseillers présents,
- d'accepter le préavis 12/2024 portant sur l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2.

Extrait conforme, levé le 5 octobre 2024
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :


Norbert Jotterand



La secrétaire :


Cécile Bettems

Conformément aux articles 110 et ss. LEP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage de la présente décision.